

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé, tenue le lundi 16 janvier 2023 à la salle du conseil située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard  
Patrick Boisselle  
Jacques Desrosiers

Julie L'Homme  
Sylvain Boisselle

Est absent : Patrick Godin, conseiller

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

**01-01-23**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que modifié, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**1 – Ouverture de la séance**

**2 – Adoption de l'ordre du jour**

**3 – Adoption des procès-verbaux**

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2022 - 19h30

3.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2022 - 19h40

**4 – Période de questions**

**5 – Administration**

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

**6 – Législation**

6.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 360-2017-01 modifiant le règlement numéro 360-2017 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé

**7 – Service des travaux publics**

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

**8 – Service d'urbanisme**

8.1 - Rapport des permis

**9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles**

9.1 - Renouvellement de la cotisation annuelle de l'ADMQ

9.2 - Renouvellement de l'abonnement au service de diffusion GOnet

9.3 - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour PG Solutions

9.4 - OBV Yamaska - Adhésion 2023

9.5 - Québec Municipal - Adhésion 2023

9.6 - Dépôt de la liste des contrats octroyés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

9.7 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection P.L. 49

- 9.8 - Allocation pour le kilométrage des inspecteurs municipaux
- 9.9 - École secondaire Bernard-Gariepy - Demande de commandite Expo-sciences locale édition 2022-2023
- 9.10 - AHMV - Demande de contribution financière
- 9.11 - Achat d'une imprimante multifonction
- 9.12 - Abrogation de la résolution numéro 205-12-2022
- 9.13 - Versement de la quote-part annuelle 2023 - Bibliothèque
- 9.14 - Versement de la quote-part annuelle 2023 - Comité des Loisirs

**10 – Analyse des demandes d'appui reçues**

**11 – Varia**

- 11.1 - Participation aux délibérations concernant le point 11.2
- 11.2 - Contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière modifié

**12 – Période de questions**

**13 – Levée de la séance**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**02-01-23**

**3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 5 décembre 2022, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Marie-Soleil Beaugard  
Appuyée par Patrick Boisselle  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**03-01-23**

**3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2022 - 19h30**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 8 décembre 2022, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**04-01-23**

**3.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2022 - 19h40**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 8 décembre 2022, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Patrick Boisselle  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à [direction@saintaime.qc.ca](mailto:direction@saintaime.qc.ca). Nous n'avons reçu aucune question.

#### **5 - ADMINISTRATION**

05-01-23

##### **5.1 - Approbation des comptes à payer**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 11 janvier 2023 au montant de 103 293,38\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard  
Appuyée par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 11 janvier 2023 au montant de 103 293,38\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

##### **5.2 - Rapport du maire**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de décembre.

##### **5.3 - Rapport des délégués aux comités**

Aucun rapport des délégués.

##### **5.4 - Correspondance**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 16 janvier 2023).

#### **6 - LÉGISLATION**

##### **6.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 360-2017-01 modifiant le règlement numéro 360-2017 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé**

Le conseiller Sylvain Boisselle donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 360-2017-01 modifiant le règlement numéro 360-2017 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé.

Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du Conseil séance tenante.

## **7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal**

Le rapport de monsieur Denis Desrosiers, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la Municipalité pour la période de décembre 2022 a été remis aux élus pour information.

## **8 - SERVICE D'URBANISME**

### **8.1 - Rapport des permis**

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique qu'un (1) permis a été émis pour la période de décembre 2022.

## **9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

**06-01-23**

### **9.1 - Renouvellement de la cotisation annuelle de l'ADMQ**

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

D'autoriser un montant de 983,13\$ taxes incluses pour défrayer le coût de la cotisation 2023, incluant la protection assurance, à l'Association des directeurs municipaux du Québec.

Cette dépense est affectée aux postes budgétaires numéros 02-13001-494 et 02-13002-494.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**07-01-23**

### **9.2 - Renouvellement de l'abonnement au service de diffusion GOnet**

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

De renouveler l'abonnement au service de diffusion GOnet pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 au montant de 1 071 \$ plus les taxes applicables. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-414.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**08-01-23**

### **9.3 - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour PG Solutions**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels AccèsCité avec la compagnie PG Solutions, pour une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la sauvegarde infonuagique ainsi que la formation pour le livrable Aurora - Paie RH, au coût de 10 343\$ plus les taxes applicables. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-414.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**09-01-23**

### **9.4 - OBV Yamaska - Adhésion 2023**

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

De renouveler l'adhésion de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2023 au coût de 50 \$. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-494.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**10-01-23**

**9.5 - Québec Municipal - Adhésion 2023**

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

De renouveler l'adhésion à Québec Municipal pour l'année 2023 au coût de 155\$ plus les taxes applicables. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-494.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**9.6 - Dépôt de la liste des contrats octroyés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**

La directrice générale, Mme Karine Lussier, dépose la liste des contrats conclus du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 comportant tous les contrats de plus de 2000\$ avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$.

**11-01-23**

**9.7 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection P.L. 49**

Considérant que, par sa résolution numéro 13-01-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021;

Considérant que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 1 600 \$;

En conséquence,  
Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1 600 \$ pour l'exercice financier 2023;

Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**12-01-23**

**9.8 - Allocation pour le kilométrage des inspecteurs municipaux**

Considérant que les inspecteurs municipaux utilisent leur véhicule personnel dans l'exercice de leur fonction municipale;

Considérant que la Municipalité désire ajuster l'allocation pour les frais de kilométrage;

En conséquence,  
Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

Que la Municipalité augmente l'allocation pour les frais de kilométrage des inspecteurs municipaux à 0,65\$ du kilomètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

13-01-23

**9.9 - École secondaire Bernard-Gariépy - Demande de commandite Expo-sciences locale édition 2022-2023**

Le conseil prend connaissance de la demande de commandite pour la tenue de l'Expo-sciences locale à l'école secondaire Bernard-Gariépy, édition 2022-2023;

En conséquence,  
Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

Que le Conseil accorde une aide financière au montant de 100\$ pour l'édition 2022-2023 de l'Expo-sciences à l'école secondaire Bernard-Gariépy. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-19001-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

14-01-23

**9.10 - AHMV - Demande de contribution financière**

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Patrick Boisselle  
Et résolu

Que le Conseil accorde une aide financière au montant de 125\$ à l'Association de Hockey Mineur des Villages dans le cadre du rendez-vous des Champions qui se tiendra le 18 mars 2023. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-70192-972.

Il est aussi résolu de nommer monsieur le maire Denis Benoît, représentant de la municipalité de Saint-Aimé dans la participation à la remise des médailles aux jeunes.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

15-01-23

**9.11 - Achat d'une imprimante multifonction**

Considérant que la fin du contrat de location du photocopieur se termine le 1<sup>er</sup> juillet 2023;

Considérant les propositions reçues par deux fournisseurs;

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que le conseil autorise l'achat d'une imprimante Xerox Altalink C8135 au montant de 7 890\$ plus les taxes applicables et qu'elle soit prise à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

Que le conseil octroie également un contrat de service à Xerox au coût de 0,0075\$ taxes en sus pour la copie noire et 0,0594\$ taxes en sus pour la copie couleur, les tarifs étant fixes pour une durée de 60 mois;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à l'achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

16-01-23

**9.12 - Abrogation de la résolution numéro 205-12-2022**

Il est adopté à l'unanimité  
Et résolu

D'abroger la résolution numéro 205-12-2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

17-01-23

**9.13 - Versement de la quote-part annuelle 2023 - Bibliothèque**

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

Que ce Conseil autorise le paiement de l'aide financière 2023 au Comité de la Bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville au montant de 2 000 \$. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70230-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

18-01-23

**9.14 - Versement de la quote-part annuelle 2023 - Comité des Loisirs**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

Que ce Conseil autorise le paiement partiel de l'aide financière 2023 au Comité des loisirs de Saint-Aimé/Massueville au montant de 8 350\$. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70290-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

**11 - VARIA**

**11.1 - Participation aux délibérations concernant le point 11.2**

Déclaration d'intérêt: Les membres du Conseil sont informés que monsieur le conseiller Patrick Boisselle, compte tenu de ses intérêts dans ce dossier, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet à aborder.

19-01-23

**11.2 - Contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière modifié**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

D'approuver le contrat de travail modifié et d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail de Mme Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents\*

\*Excluant monsieur Patrick Boisselle qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

**12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à [direction@saintaime.qc.ca](mailto:direction@saintaime.qc.ca). Nous n'avons reçu aucune question.

20-01-23

### 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Marie-Soleil Beauregard et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h48.

---

Denis Benoît, maire

---

Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Denis Benoît, maire

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

---

Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière